

PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ORGANISATEUR

POUR SORTIE SUR PLUSIEURS JOURS

Pour remercier l'organisateur bénévole de son aide à la vie du club, le bureau propose de participer à la quote-part des frais de covoiturage et d'hébergement supportés par l'organisateur.

Conditions :

- Sortie organisée par un bénévole sous l'égide du club et validée par le bureau ;
- Sortie ouverte à tout membre répondant aux critères retenus (ex : niveau d'escalade, âge, ...)
- La sortie devra avoir donné lieu à une communication adéquate sur le site du Club et par affichage dans la salle, ainsi qu'à un petit compte-rendu imagé à l'issue de la sortie.

Frais :

L'organisateur doit voyager à l'aide du covoiturage ou du transport collectif organisé et être hébergé collectivement, à l'identique des autres participants.

Après répartition équitable des frais entre l'ensemble des participants, le club accorde un remboursement de la quote-part de l'organisateur, jusqu'à un montant maximum de 150 euros.

Une note de frais est à établir selon modèle ci-dessous, et à envoyer par la poste avec les pièces justificatives et le RIB du compte pour virement.

----- ✂ -----

NOTE DE FRAIS

Prise en charge de frais pour l'organisateur d'une sortie sur plusieurs jours	
Nom prénom :	Date :
Adresse pour remboursement :	
Lieu de la sortie :	
Date départ :	Date retour :
Membre du bureau ayant validé la sortie :	
Date de validation de la sortie :	
Frais de covoiturage aller :	nombre de justificatifs
Frais de covoiturage retour :	nombre de justificatifs
Quote-part hébergement :	nombre de justificatifs
Autre (précisez) :	nombre de justificatifs
TOTAL DES DEPENSES :	
Ne pas oublier de joindre à votre demande les justificatifs de paiements et un RIB pour virement. Les frais sans justificatifs ne pourront être remboursés. Envoyer le tout à l'adresse ci-dessous	
Club Alpin de St Germain en Laye 3 Rue de la république - 78100 St Germain en Laye	